

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 22 mai 1937 Divers.

n° 22

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mai 1937

Numéro JO
n° 486 du 31/05/1937

Date du numéro
31 mai 1937

TEXTE INTÉGRAL

22 mai 1937, sont approuvés les propositions contenues dans h* procès-verbal du 18 mai 1937 établi par la commission nommée par décision du 13 mai 1937. En conséquence, le receveur de 'enregistrement et du timbre est autorisé à sortir de ses écritures deux cent soixante-dix-sept timbres de 0 fr. 75 et soixante-dix-huit timbres à 30 francs. (pii seront détruits par les soins de la commission susdésignée, laquelle dressera un procès-verbal de ses opérations.